DIAL - septembre 2021 - sommaire, informations & points de repère

jeudi 30 septembre 2021, mis en ligne par Dial

Sommaire

- Points de repère

- DIAL 3588 - *Notre Che : Un voyage en utopie*, chapitres X-XIII

- DIAL 3589 - *Notre Che : Un voyage en utopie*, chapitres XIV-XVI

- DIAL 3590 - *Notre Che : Un voyage en utopie*, chapitres XVII-XIX

Du côté d'AlterInfos

Derniers articles publiés en français

- PÉROU - Attaque insurrectionnelle
- HAÏTI - Le blanc qui ne l'est pas : couleur et identité
- BRÉSIL - Pourquoi célébrer le centenaire de Paulo Freire

Derniers articles publiés, classés par pays et régions (toutes langues confondues)

- Global

- Amérique centrale
- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Amérique latine
- Amériques

- Argentine
- Belize
- Bolivie
- Brésil
- Canada
- Caraïbes
- Chili
- Colombie
- Cône Sud
- Costa Rica
- Cuba
- Équateur
- El Salvador

- Guatemala
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Mercosur
- Mexique
- Nicaragua
- Panamá
- Paraguay
- Pérou
- Puerto Rico
- République dominicaine
- United States
- Uruguay
- Venezuela

Si vous trouvez qu'un pays ou une région ne sont que trop peu couverts, aidez-nous à y remédier ! Écrivez-nous.

[>> *Retour au sommaire*.]

Points de repère

7 septembre - Mexique

La Cour suprême de justice du Mexique a déclaré mardi 7 septembre que la criminalisation de l'avortement était anticonstitutionnelle et s'est prononcée pour la première fois en faveur du droit à l'avortement. À l'unanimité des 10 votants, elle a déclaré invalide l'article 196 du Code pénal de l'État de Coahuila qui punissait l'avortement d'une peine de prison. Cette décision devrait favoriser des actions en justice contre les dispositions légales des différents États où l'avortement est criminalisé. À l'heure actuelle, l'avortement est légal dans le district fédéral (México), Oaxaca, Hidalgo, Veracruz, et maintenant Coahuila.

- MÉXICO - Suprema Corte de Justicia declara inconstitucional criminalizar el aborto

Faites-nous parvenir par courriel (redaction[AT]dial-infos.org) vos propositions de points de repère pour le mois d'octobre.

[>> *Retour au sommaire*.]

Envoi du courriel mensuel et changements d'adresse

Si vous changez d'adresse courriel et souhaitez continuer à recevoir Dial chaque 1er du mois, veuillez nous communiquer votre nouvelle adresse. Une fois que votre ancienne adresse est invalidée, nous risquons de ne plus avoir de moyens de vous contacter.

Recevoir les nouvelles de Dial ou d’AlterInfos par courriel

– Pour recevoir le sommaire de Dial chaque mois par courriel, vous pouvez utiliser le formulaire d’inscription. Si par erreur, vous recevez Dial à plusieurs de vos adresses, vous pouvez désinscrire les adresses superflues en bas de cette page https://listes.globenet.org/listinfo/abonnes_dial. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à dial[AT]dial-infos.org en précisant les adresses superflues, nous nous ferons un plaisir de les désinscrire.

– Si vous souhaitez être informé-e des publications sur le site AlterInfos (articles en espagnol principalement, mais aussi en anglais, en portugais et en français), vous pouvez vous inscrire à AlterInfos_via_mail, la lettre d’information hebdomadaire d’AlterInfos.

Faites connaître Dial autour de vous

Si vous souhaitez faire connaître Dial et AlterInfos à d’autres personnes, vous pouvez utiliser les tracts prêts à imprimer disponibles en bas de l’article « Faites connaître Dial et AlterInfos autour de vous ». Vous pouvez aussi simplement transférer par courriel le sommaire du dernier numéro…